



MUNICIPALITE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Éric Beaulieu, Directeur-général et greffier trésorier, conformément aux dispositions de l'article 956 du *Code municipal du Québec* ;

QU'UNE séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka se tiendra le mercredi 8 décembre 2021, à 19 h ;

QUE lors de cette séance extraordinaire, le conseil municipal adoptera les prévisions budgétaires de la Municipalité ainsi que le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier, conformément à l'article 954 du *Code municipal du Québec* ;

QUE lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires et le programme triennal d'immobilisation pour le prochain exercice financier ;

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 30 novembre 2021.

Éric Beaulieu
Directeur-général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié, le 30 novembre 2021, l'avis ci-annexé en en affichant une copie à l'endroit suivant à Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal
221, rue Centrale

Bibliothèque Maxime-Raymond

et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 30 novembre 2021.

Éric Beaulieu
Directeur-général et greffier trésorier